

**CONSEIL MUNICIPAL (PV)
du lundi 17 juillet 2023 à 19h15**

L'an deux mille vingt trois, le lundi 17 juillet, à 19 heures 15,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly, dûment convoqué le 11 juillet 2023 (convocation dématérialisée via Xdemat), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Benoît Groux, Maire.

Etaient présents : Nadège Berthaux, Frank Chevassu, Patrice Cropat, Benoît Groux, Marc Hégo, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, Francine Ninoreille, Marlène Ninoreille, Philippe Ninoreille, Isabelle Noël et Nathalie Ravigneaux

Etaient absents représentés : Julien Cieslar représenté par Benoît Groux et Lolita Guillard par Marlène Ninoreille

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2023 - Reporté

Secrétaire de séance désigné par le CM : Alain Hourseau

Ordre du Jour :

1- Eglise Indivise de Bouilly-Souigny - travaux de consolidation et de restauration : choix de l'attributaire de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre

M. Hourseau A. en charge du dossier rappelle les faits.

Les communes de Bouilly et de Souigny ont signé, après délibérations, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de consolidation et restauration de l'église Saint Laurent à Bouilly. Cette délégation permettant notamment à Bouilly de choisir l'attributaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de ces missions, la commune de Bouilly s'est adjoint les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), par l'entreprise Vade'Mecum. Selon les procédures encadrées par la loi, cette dernière a lancé un appel à candidature pour un accord-cadre de maîtrise d'œuvre. L'avant programme a été validé par la DRAC.

Les conditions de compétences et les critères de jugement ont été rappelés.

La consultation a été lancée le 17 mai 2023 avec un retour prévu pour le 16 juin 2023 à 12h00.

Aussi, sur les quatre groupements qui ont répondu, trois candidats ont été retenus pour une phase d'audition qui a eu lieu le 4 juillet 2023.

Après consultation, il est proposé de retenir le groupement Pallot comme maître d'œuvre. Il doit déposer son rapport de diagnostic pour la fin de l'année, pour un coût de 30 150,00 euros HT.

Une réunion publique sera organisée.

Mme Ninoreille M. rappelle sa position au sujet de ce dossier : elle n'est pas contre l'étude du diagnostic mais reste réservée sur le montant du reste à charge pour la commune qui pourrait pénaliser le financement d'un autre projet.

M. le Maire précise que les travaux pourraient être réalisés en plusieurs tranches, sur plusieurs années et que le financement le plus approprié sera étudié et mis à l'approbation du CM.

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14			

Après avoir entendu les conclusions du rapport d'analyse des offres, vu la procédure de consultation publiée le 17 mai 2023 dans le BOAMP et sur www.marches.fr et vu le rapport d'analyse présenté par le bureau Vade'Mecum en date du 13 juillet 2023 statuant sur les résultats définitifs, le CM décide d'attribuer l'accord-cadre pour la consolidation et la restauration de l'église Saint Laurent à Bouilly, au groupement mené par l'agence Pallot, candidat classé premier au classement définitif. Il accepte les indications financières portées à l'accord-cadre. Il autorise M. le Maire à signer l'accord-cadre et le marché subséquent 1 pour les études de diagnostic.

Par ailleurs, il demande à M. le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de Troyes Champagne Métropole, ou tout autre co-financeur public ou privé et à signer tout document relatif aux demandes de subventions pour la présente opération.

Pour finir, il demande l'ouverture des lignes de crédits relatives à ce dossier au budget communal.

2- Festivités du 14 juillet 2023 - remboursement d'un achat

Décision prise par :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14			

Après en avoir délibéré, le CM accepte de rembourser la somme de 230,00 euros à un administré qui a réglé un achat dans le cadre des festivités du 14 juillet.

3- Informations diverses

- Monsieur le Maire

. Recensement de la population

Il aura lieu au début de l'année 2024. M. Hégo M., nommé coordinateur, est chargé de recruter deux agents recenseurs.

. Bâtiment Hôtel de Ville

Le dossier de remplacement des fenêtres du bâtiment Hôtel de Ville suit son cours au travers d'une consultation publique dématérialisée.

. Salle du conseil municipal

Différentes teintes sont proposées pour les chaises de la salle du conseil municipal. Après un tour de table, la couleur "tourbe" est choisie.

. Maison France Services

Pour l'étude de la labellisation de la Maison France Services à Bouilly, il faut trouver un bureau supplémentaire.

Il propose de voir s'il ne serait pas possible de déplacer la sophrologue et les deux autres praticiennes de soins dans la salle d'activités destinée à l'atelier des jeunes et de mettre le 2^{ème} bureau supplémentaire à la place de leur local. Il faudra déménager, trier tout ce qui est dans le local atelier.

Mme Juffin E. propose que l'atelier des jeunes soit transféré dans le bâtiment Pôle Musical.

. Festivités du 14 juillet

M. le Maire tient à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur implication qui a grandement contribué à la réussite des festivités du 14 juillet 2023.

- Frank Chevassu

. Festivités du 14 juillet

Vendredi 13 juillet au soir, il a assisté aux festivités du 14 juillet qui ont eu lieu à Laines-aux-Bois. Un groupe de musiciens était présent, de 19h à 3h du matin, avec différents instruments, pour un coût correct. Il conseille de réfléchir en amont à de nouvelles animations pour le 14 juillet prochain. M. le Maire informe qu'un groupe de travail et ou une commission sera en charge de recherche d'animations pour la commune. Il a proposé à Mme Joannis Christelle d'animer ce groupe de réflexion et d'organisation du 14 juillet et autres.

. Demi-journée des associations

Les associations sportives et culturelles de Bouilly participent à la demi-journée des associations qui aura lieu le samedi 16 septembre 2023 au gymnase. Mme Ninoreille F. se charge de réserver le gymnase pour cette date.

La séance est levée à 21 heures 15